



# Rapport annuel d'activités 2013-2014



1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014  
Déposé à l'assemblée générale annuelle  
13 septembre 2014

## Table des matières

Mot du président	3
Historique de l'AFPAD	4
Mission	4
Introduction	5
Objectifs et priorités pour l'année 2013-2014	5
Profil de la clientèle	9
Organisation administrative	10
Ressources budgétaires	11
L'équipe de travail	12
Nos bénévoles	13
Schéma de cheminement des services offerts	14
Statistiques 2013-2014	17
Sujets commentés dans les médias	19
Communiqués de presse	19
Nos partenaires	20
Bilan de la dernière année et perspectives d'avenir	21

## Mot du président

---

Cette année, encore une fois, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues a assuré une présence significative auprès des familles éprouvées. À travers nos différentes démarches nous avons priorisé l'importance de reprendre le contrôle de sa vie.

L'AFPAD continue à développer et à entretenir des liens avec ses partenaires ainsi qu'auprès des diverses instances décisionnelles, des corps policiers et des médias.

Différentes activités de loisirs ont été organisées pour nos familles-membres et furent très appréciées. Au cours de la prochaine année, nous souhaitons augmenter et diversifier nos services aux membres. Pour y arriver nous prévoyons développer différentes activités de financement dans toutes les régions du Québec.



Nous souhaitons de tout cœur que l'AFPAD représente pour vous et votre famille un «ami» sur qui vous pourrez toujours compter.

C'est toujours un plaisir de vous rencontrer à travers les différentes activités de l'AFPAD.



Michel Surprenant  
Président

## Historique de l'AFPAD

L'AFPAD est née de l'initiative de 4 pères fondateurs ayant perdu leurs filles par homicide ou par disparition criminelle. En 2005, ils se sont unis afin de dénoncer la violence faite aux femmes. De cette association est ressorti un grand constat : l'aide apportée aux familles de victimes d'homicide ou de disparition criminelle est insuffisante et l'iniquité entre la réhabilitation des contrevenants et les familles de victimes est criante. La mission de l'AFPAD découle donc de ce constat et la volonté d'aider et de supporter d'autres familles de victimes leur est venue tout naturellement.

L'AFPAD a obtenu ses lettres patentes à titre d'organisme à but non lucratif à l'automne 2005 afin de répondre aux besoins des familles de personnes assassinées ou disparues partout au Québec.

En 2006, un premier bureau fut ouvert à Montréal et en 2008, un autre a ouvert ses portes à Québec.

## Notre mission

La mission de l'AFPAD est de briser l'isolement vécu par les familles des victimes afin de développer entre elles des liens de solidarité et de bâtir des ponts vers les ressources nécessaires dans le but d'avoir accès à l'information et aux outils pour reconstruire leurs vies.

L'AFPAD désire également conscientiser les instances décisionnelles en ce qui concerne les difficultés auxquelles sont confrontées au quotidien les familles des victimes ainsi que leur proposer des pistes d'amélioration aux conditions des familles de victimes.

Le mandat prioritaire demeure l'aide et l'accompagnement des familles de victimes d'homicide ou de disparition d'apparence criminelle, et ce, le plus tôt possible suite au drame. L'aide et l'accompagnement prennent la forme de différents types de rencontres, d'activités reliées aux besoins des membres (ou encore de conférences). Elles peuvent également prendre la forme d'aide financière pour du soutien psychologique ou le suivi des procédures judiciaires.

L'autre volet du mandat concerne la représentation des familles auprès des institutions et des autorités politiques. Les familles sont informées de leurs droits et des services publics s'y rattachant; elles sont référées aux différentes ressources appropriées.

L'association joue également un rôle important au sein de la société québécoise en collaborant avec différents organismes d'aide aux victimes. L'AFPAD encourage aussi les initiatives en matière de prévention de la violence et de la criminalité.

## Introduction

La situation de l'AFPAD est en mouvance depuis quelques années et elle continue de chercher à trouver son équilibre. Cette fragilité peut s'expliquer par les différents changements et imprévus auxquels elle a dû faire face au fil du temps et particulièrement, la dernière année.

En effet, l'année 2013-2014 a apporté son lot d'événements imprévus : départ de la directrice générale, embauche de nouveaux employés, maladie, arrivée et départ de membres au conseil d'administration. Malgré tout, l'AFPAD a poursuivi sa mission tout en maintenant ses activités et ses services aux membres.

Pour la dernière année, les objectifs fixés visaient 5 axes principaux, soit :

- A- Restructurer les ressources humaines;
- B- Augmenter les dons;
- C- Améliorer la quantité et la qualité de nos services;
- D- Améliorer la gestion financière;
- E- Communications

En fonction des objectifs fixés, nous vous présentons les différentes réalisations que nous avons accomplies au cours du dernier exercice.

## Objectifs et priorités pour l'année 2013-2014

### **A-Restructurer les ressources humaines**

À la suite d'une analyse de l'environnement de travail de nos employés, nous avons d'abord mis sur pieds une « *Politique de ressources humaines* ». À l'intérieur de cette politique, nous avons d'une part, rédigé un « Guide de l'employé » afin de clarifier et de standardiser les méthodes de travail et les avantages sociaux. Toutefois, la mise en application de ces décisions doit être poursuivie en 2014-2015.

D'autre part, une première analyse de chacun des postes de travail a été amorcée et devra se poursuivre dans la prochaine année. Cette révision visait aussi à donner de nouveaux mandats aux employés en fonction de leurs forces et des besoins de nos membres. Il est important de mentionner qu'en raison d'un effectif réduit (4 employés pour tout le Québec), les employés se retrouvent face à une charge de travail énorme. Idéalement, l'AFPAD devrait pouvoir augmenter ses effectifs afin d'être en mesure de mieux accomplir sa mission et de répondre plus adéquatement à l'ensemble des besoins de ses familles membres.

### **B-Augmenter les dons**

Afin d'augmenter l'entrée de dons, un publipostage de masse a été fait en mai 2013. Cet envoi visait à relancer l'ensemble des donateurs déjà inscrits à notre liste. Les résultats ne furent pas concluants.

Dans le but de réaliser une levée de fonds majeure pour l'AFPAD, il était dans le mandat de la nouvelle directrice générale d'organiser un évènement annuel. C'est ainsi qu'une activité de levée de fonds originale fut conceptualisée à travers le projet « Vaincre le vide ».

L'idée était de former des équipes de 6 personnes intéressées à sauter en parachute en tandem. Chaque équipe devait amasser 3000 \$ (500 \$ par personne) pour sauter. Idéalement, 24 équipes devaient avoir été formées pour le jour de l'évènement, le 8 juin 2014.

Le comité organisateur mis sur pied par la directrice était formé de personnes recrutées exclusivement à même son propre réseau de contacts et s'est dissous suite à son départ. Le projet fut repris en main par les coordonnatrices de Montréal en vue de l'évènement prévu pour le 8 juin 2014.

Dans la région de Québec, un comité des « initiatives donateurs » a été mis sur pied puisque les dons ont été moindres que les années passées. La responsabilité du comité a été confiée à la coordonnatrice Andrée Champagne. Le but de ce comité était d'encadrer les personnes voulant organiser des activités de levées de fonds au bénéfice de l'AFPAD. Suite à l'AGA (septembre 2013), le comité a été dissous.

### **C-Améliorer la quantité et la qualité de nos services**

Un comité de réflexion a été mis sur pied afin d'analyser la quantité et la qualité des services offerts aux familles membres de l'AFPAD. De nouvelles suggestions de services ont été soumises et les travaux se poursuivront en 2014, suite à une tournée des régions afin de mieux cibler les besoins de nos familles-membres dans chacune des régions du Québec.

Nous avons effectué la refonte de différents outils reliés aux services aux membres comme par exemple, le formulaire d'adhésion à titre de membre officiel de l'AFPAD, le questionnaire de demande d'aide, etc. Le processus de demande d'aide a également été révisé ainsi que les critères d'admissibilité des demandeurs. Il est clair que l'aide offerte aux membres est tributaire des subventions et des dons.

L'analyse du processus de prise en charge des nouvelles familles a été amorcée et doit se poursuivre en 2014 afin de standardiser les approches des intervenants.

En ce qui concerne le projet « Consultation en ligne », une mise à jour avait été faite lors d'une rencontre entre la direction générale et le BAVAC. Des contacts avaient aussi été effectués auprès de différents professionnels potentiellement intéressés à s'impliquer dans le projet. Suite au départ de la directrice générale, les coordonnatrices l'ont remodelé pour qu'il soit plus dynamique et accessible facilement par nos membres de toutes les régions du Québec. Le projet devrait être fonctionnel à l'automne 2014.

En ce qui concerne les déjeuners-causeries, cette activité s'est poursuivie régulièrement tout au long de l'année. Les participants les apprécient toujours autant car c'est une aide précieuse pour sortir de l'isolement et rencontrer en toute intimité, d'autres familles pareillement éprouvées.

## **L'AFPAD a innové en 2013-2014**

### **1<sup>er</sup> Séminaire ambassadeurs des régions**

- En organisant le premier séminaire pour les ambassadeurs régionaux qui sont responsables de nos déjeuners-causeries (voir dans la section bénévolat pour plus de détails).

### **Colloque « La justice criminelle : l'œil des victimes »**

- Durant la «Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels», L'AFPAD a réalisé le premier colloque de son histoire. En effet, « La justice criminelle : l'œil des victimes », fut tenu à Québec les 26, 27 et 28 avril 2013. Plus de cent membres ont pu bénéficier de plusieurs ateliers d'information et de discussion. Ces échanges ont permis de préciser les besoins des victimes d'actes criminels et un document officiel fut remis à plusieurs représentants des différents paliers gouvernementaux qui gravitent autour de la cause.

### **Guide médias**

- Nous sommes à élaborer un «Guide médias» dans le but de donner des informations et des conseils pertinents quant aux relations des familles versus les différents médias. Cet outil sera publié à l'automne 2014, sur le site web de l'AFPAD.

### **Atelier sur «les deuils compliqués»**

- Grâce à la collaboration de Madame Diane Soulard Raby (étudiante de deuxième cycle en sciences de l'orientation à l'Université Laval), un atelier thématique sur «les deuils compliqués» a été mis sur pied et fut donné une première fois dans la région de Québec. Cet atelier sera aussi disponible dans plusieurs autres régions du Québec.

### **Guide de sensibilisation pour les employeurs**

- Nous avons également amorcé la première phase d'un «Guide de sensibilisation pour les employeurs». Cet outil est de haute importance car il est conçu pour sensibiliser les employeurs aux réalités vécues par les familles de victimes d'homicide ou de disparition criminelle. Ce projet est réalisé en collaboration avec l'Université Laval ainsi que Madame Diane Soulard Raby.

### **Le bulletin**

- Le bulletin a été publié à 3 reprises au cours de la dernière année financière. Cet outil informe nos membres et nos partenaires quant à nos activités, à travers différents témoignages et informations diverses. Un projet de révision du modèle du bulletin était en cours à la fin de l'année financière.

### **Site internet de l'AFPAD**

- Un nouveau site a été mis en ligne et les travaux se poursuivront la prochaine année dans le but de le rendre le plus convivial.

Site web : 8647 visites

Durée moyenne des sessions : 2 : 36

## **D-Améliorer la gestion financière**

Pour faire un bon suivi de la gestion financière de l'AFPAD, un mandat a été confié à une firme comptable qui fait l'inscription des écritures aux livres ainsi que le suivi mensuel de l'évolution des finances.

La révision des postes budgétaires a été amorcée pour plus de clarté et se poursuivra en 2014.

## **E-Renforcer la communication**

En raison de tous les changements qui ont eu lieu 2013-2014, les communications ont été fragilisées et ont représenté un grand défi pour l'AFPAD afin de maintenir un certain équilibre. Au cours de la prochaine année, il sera crucial de mettre en place des moyens efficaces afin de corriger et de renforcer la communication et ce, autant à l'interne qu'à l'externe de l'association.

Par ailleurs, pour améliorer les interrelations et assainir le climat général, le code d'éthique de l'AFPAD a été révisé et mis à jour. Une fois adopté, cet outil devrait aider à poser des balises afin de faciliter les relations interpersonnelles dans tous les secteurs de l'organisation.

L'AFPAD a fait appel à un expert afin de concevoir un plan de communication. Cet outil devrait nous servir à aiguiller nos services et nous guider à travers nos différents projets.

Dans le but d'augmenter l'efficacité du travail des intervenants et pour concentrer toutes les données, l'AFPAD s'est dotée d'un «gestionnaire intelligent» qui regroupe l'ensemble des informations concernant nos familles-membres, nos partenaires, nos activités, etc.

Du point de vue technologique, l'AFPAD offre à ses membres divers outils pour faciliter la communication entre eux; des outils tels que : le site WEB, le Facebook, les groupes de discussion privés ainsi que le bulletin « Les Échos de l'AFPAD ».

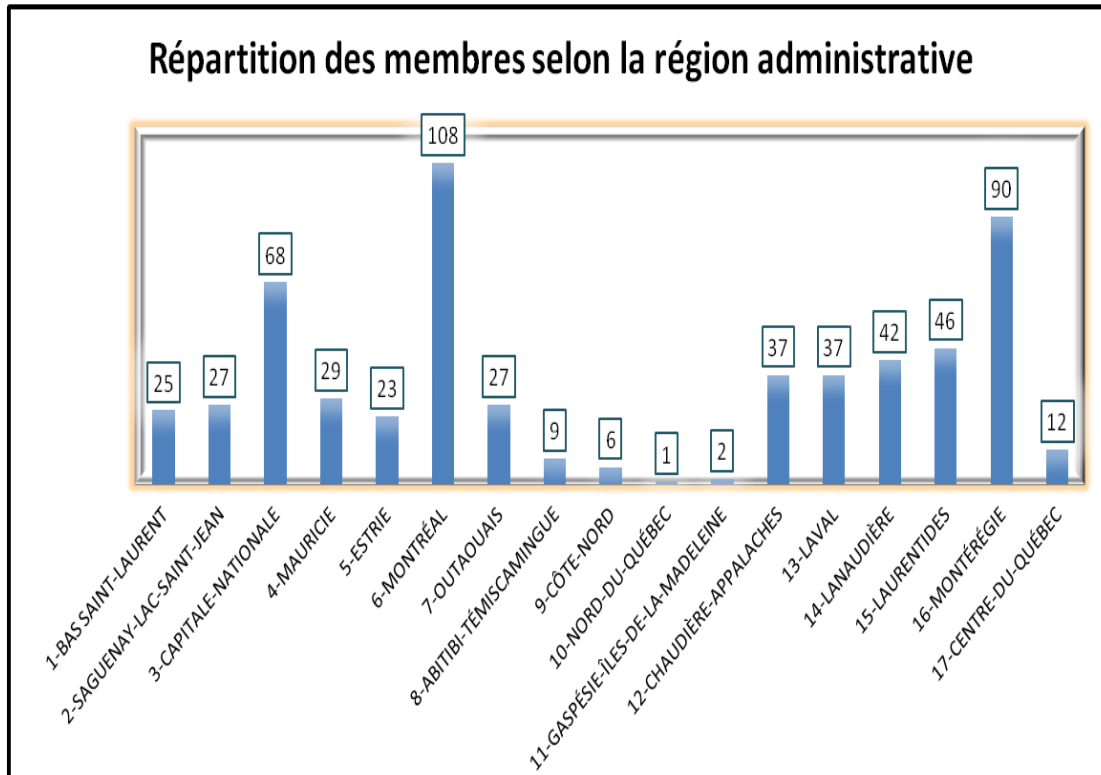
Quant au projet « Consultation en ligne » sur lequel nous avons travaillé depuis quelques mois, il sera également disponible dès l'automne 2014.

Malgré tous les changements survenus lors de la dernière année, la clientèle de l'AFPAD demeure toujours au centre de nos interventions. Les familles membres sont abordées avec tout le respect et la sollicitude auxquels elles ont droit.



## Profil de la clientèle

- À la fin du dernier exercice, l'AFPAD comptait 603 familles-membres
- 70 % des membres sont des femmes et 30% sont des hommes
- Ces données sont tirées à partir du fichier des membres de l'AFPAD



\*Il est important de mentionner que nous avons 14 familles-membres hors Québec.



## Organisation administrative

En début d'année financière, soit au 1<sup>er</sup> avril 2013, le CA était constitué de :

Michel Surprenant (président)  
 Bruno Serre (vice-président)  
 Stéphane Luce (secrétaire-trésorier par intérim)  
 Nicole Dubé (administratrice)  
 Joanne Jong (administratrice)  
 Nicole Latour (administratrice)  
 Roger Poirier (administrateur)

Ont quitté en cours de mandat :

Johanne Jong (administratrice) : fin de charge : 7 septembre 2013  
 Nicole Dubé (administratrice) : fin de charge : 29 avril 2014  
 Nicole Latour (trésorière) : fin de charge : 26 mars 2014

Ajouté en cours de mandat :

Diane Carlos (administratrice) : début : 7 septembre 2013  
 Dolorès Mallet (administratrice) : début : 7 septembre 2013  
 Rose-Anna Niquay (administratrice) : début : 7 septembre 2013  
 Mario Lecours (administrateur) : début : 29 janvier 2014

Au 31 mars 2014, le CA était composé comme suit :

Michel Surprenant (président)  
 Bruno Serre (vice-président)  
 Diane Carlos (secrétaire)  
 Dolorès Mallet (trésorière)  
 Mario Lecours (administrateur)  
 Stéphane Luce (administrateur)  
 Rose-Anna Niquay (administratrice)  
 Roger Poirier (administrateur)



## Ressources budgétaires

### Subventions :

En 2013-2014, l'AFPAD a bénéficié d'une subvention du BAVAC de 195 000 \$ pour ses opérations régulières.

L'AFPAD a également reçu une subvention du gouvernement fédéral de 7 000 \$ pour le colloque «La justice criminelle : l'œil des victimes» qui a eu lieu en avril 2013.

### Activités de collecte de fonds organisées par des tiers :

Activité	Revenu net
Tournoi golf CANASA Montréal	1 265 \$
Tournoi golf CANASA Québec	2 191 \$
Les Maestros	3 005 \$
Tournoi des célébrités «Casino du Lac Leamy»	500 \$
Randonnée du Harfang 2013	15 000 \$
<b>Total</b>	<b>21 961 \$</b>

Autre ressource pour venir en aide aux familles membres de l'AFPAD :

« *Le Fonds d'aide exceptionnel du ministre Bertrand St-Arnaud* »

Le Fonds d'aide exceptionnel a été créé lors du colloque « *La justice criminelle : l'œil des victimes* », tenu par l'AFPAD à Québec les 26, 27 et 28 avril 2013. En effet, Monsieur Bertrand St-Arnaud, alors ministre de la Justice du Québec a fait un don de 50 000 \$, à même son budget discrétionnaire.

Ce don avait pour but d'aider les familles qui ne pouvaient pas se prémunir des nouvelles dispositions reliées aux indemnisations pour les victimes d'actes criminels (IVAC) qui venaient d'être révisées à la hausse. À l'invitation du ministre, plusieurs autres parlementaires ont contribué à ce fonds spécial.

L'association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) a procédé à la distribution d'une somme de 90 650 \$ auprès de 11 parents de 19 enfants mineurs, assassinés dans le cadre de drames intrafamiliaux entre 1986 et 2012. La somme a été répartie en 19 parts (une part pour chaque enfant assassiné).

Nous remercions grandement Monsieur St-Arnaud ainsi que tous les parlementaires qui ont contribué à aider directement les familles ayant perdu un ou plusieurs enfants par homicide intrafamilial. Nous avons été très touchés devant les témoignages d'appréciation de tous nos bénéficiaires.

### Fonds Isabelle Boisvenu :

Pour l'année 2013-2014, aucune bourse d'études n'a été octroyée à partir du Fonds Isabelle Boisvenu. Deux semaines après la fin de la présente année fiscale, soit le 14 avril 2014, le Fonds Isabelle Boisvenu fut transféré à l'Université de Montréal qui a pris l'entière responsabilité de sa gestion.

## L'équipe de travail

### Équipe permanente de l'AFPAD :

Depuis le 1er novembre 2013, le poste de direction générale est vacant et le conseil d'administration ne désire pas le combler. En contrepartie, deux coordonnatrices travaillent au siège social de Montréal.

Au 31 mars 2014, quatre employées travaillent pour l'AFPAD, voici la répartition :

Le siège social de Montréal compte 3 employées :

Julie Bastien et Raymonde Hébert, coordonnatrices des services aux membres

Édith Hayagabangana, adjointe administrative

Le point de services de Québec compte une coordonnatrice : Andrée Champagne

En ce qui concerne la comptabilité, Madame Isabelle Allard se charge des inscriptions aux livres mensuellement.

Au cours de 2013-2014, l'équipe de travail de l'AFPAD a dû faire face à de grandes difficultés telles que la perte de deux employées, l'absence pendant quelques mois d'une employée en congé-maladie, le retour d'une employée et l'embauche de deux nouvelles employées. L'équipe a dû se réorganiser face au surplus de travail relié à l'absence d'une direction générale...

Conséquemment, ce sont les deux coordonnatrices de Montréal qui ont rempli, en plus de leurs tâches habituelles, la plupart des tâches reliées à la direction générale de l'AFPAD.

Malgré les différentes contraintes rencontrées, la petite équipe de travail de l'AFPAD est solidaire et a quand même poursuivi la mission de l'organisme et a fait tout son possible afin de donner de bons services à ses familles membres.



## Nos Bénévoles

Étant une très petite équipe permanente, l'AFPAD s'est entourée d'un réseau de bénévoles efficaces qui assurent le fonctionnement d'activités en région, telles que les déjeuners-causeries, l'accompagnement à la Cour, différents types de soutien et de représentation de notre association.

Comme le bénévolat est précieux pour l'AFPAD, des travaux ont été amorcés afin d'améliorer les structures en place. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons réalisé un premier séminaire où nous avons réuni la plupart de nos ambassadeurs, responsables des déjeuners-causeries dans différentes régions du Québec. Cette première phase du projet avait pour but d'offrir à nos fidèles bénévoles un lieu d'échange quant à leur expérience commune et l'occasion de mieux connaître les besoins de nos familles membres dans les différentes régions de la province.

Dans les prochains mois, nous avons l'intention de poursuivre notre plan d'action et la deuxième phase touchera une tournée des régions du Québec. Nous prévoyons revoir à nouveau nos ambassadeurs afin de donner suite à la première rencontre et d'évaluer leur besoin de formation dans le but de mieux les outiller lorsqu'ils côtoient nos membres. Comme nous le savons, la cause de l'AFPAD est très lourde en émotions et certaines situations sont parfois difficiles à gérer.

Dans la prochaine année, nous prévoyons également organiser une soirée ayant comme thématique « La reconnaissance des bénévoles de l'AFPAD ».

En 2013-2014, près de 300 heures de bénévolat ont été comptabilisées au total par ces ambassadeurs des régions pour l'organisation des déjeuners-causeries.

Nous tenons à remercier du fond du cœur tous nos ambassadeurs des régions impliqués dans l'organisation des déjeuners-causeries:

Dany Brodeur, Marc-André Raymond, Ghislaine Fréchette, Nicole Bilodeau, Réjeanne Boilard, Sylvie Dufour, Janyne Houle, Nicole Dubé, Nicole Latour, Claudette Laplante, Dolorès Mallet, Maryline Villeneuve.

Plusieurs autres personnes ont également œuvré à la mission de l'AFPAD. En ce qui concerne le bulletin de l'AFPAD, nous désirons remercier Madame Diane Carlos qui est impliquée à la mise en page des textes du bulletin « Les Échos de l'AFPAD » depuis le tout premier numéro. Pour la production du bulletin de l'AFPAD, la firme MAF services nous offre plusieurs heures bénévoles en services de traduction.

Merci également à nos trois bénévoles qui viennent nous aider au postage du bulletin : Rolande Grenier, Gisèle Laliberté et Sylvain Therrien. Merci aussi à tous nos membres qui nous écrivent de beaux témoignages qui aident l'ensemble de la communauté. Sans vos textes, le bulletin perdrait une partie de son âme!

Notons également que nous pouvons compter sur la précieuse collaboration de Me Laurence Ferland en tant que conseillère juridique qui a donné généreusement plusieurs heures de conseils gratuits aux membres de l'AFPAD.

Voici quelques exemples de demandes d'information auxquelles Me Ferland a répondu la dernière année :

- Questions sur l'IVAC;
- Poursuite au civil concernant une décision de la Cour;
- Délinquant sexuel ou délinquant dangereux;
- Jugement déclaratif de décès et démarches;
- Lecture d'une lettre lors d'un procès
- Réclamation de la filiation paternelle;
- Code de déontologie des policiers;
- Désaveu de la filiation paternelle et le changement de nom;
- Disposition des biens d'une personne disparue;
- Mandat d'inaptitude
- Rentes d'orphelin
- Poursuivre l'établissement où un homicide a été commis

Au total, si nous comptabilisons les heures consacrées au bénévolat tout au long de l'année, comprenant les heures de préparation du CA, les réunions comme telles et toutes les représentations dans les médias, l'AFPAD peut compter sur près de 1627 heures de bénévolat.

***Il est important de noter que même si aucune valeur monétaire ne peut être attribuée au bénévolat offert à nos membres, il n'en demeure pas moins que ce don du cœur est fortement apprécié!***

## **Schéma de cheminement des services offerts**

Le premier mandat de l'AFPAD est d'accompagner et de soutenir les familles touchées par un homicide ou une disparition d'apparence criminelle. Tout dépendamment du drame et des besoins des proches, l'AFPAD offre différentes formes d'aide :

**1. Écoute active et support moral :** lorsque survient un homicide ou une disparition d'apparence criminelle, il est important de prendre contact avec la famille concernée. Au fil du temps, l'AFPAD a déterminé qu'il est préférable, suite à un homicide, de faire un premier contact lors de funérailles ou après cette période afin de laisser aux proches le temps de se remettre peu à peu de ce grand et douloureux traumatisme. Les familles peuvent compter sur l'AFPAD pour recevoir un soutien moral continu tout au long du processus.

Lors du premier contact, notre intervention est centrée sur les besoins primaires des proches de la victime.

**La prise de contact initiale :** l'AFPAD peut compter sur la précieuse collaboration de plusieurs intervenants afin que les familles de victimes soient informées de nos services. En effet, nous soulignons l'excellente collaboration des différents corps policiers, les CAVAC, l'IVAC, les salons funéraires, les CSSS, etc.

**2. Références :** il importe de valider avec la personne si elle a été informée de toutes les formes d'indemnisation et les services auxquels elle pourrait avoir droit; si la personne a besoin de réponses requérant l'intervention d'un conseiller professionnel, elle est alors redirigée vers la ressource adéquate (CAVAC, IVAC, conseiller juridique de l'AFPAD ou autre ressource professionnelle).

**3. Soutien moral continu et suivi de l'avancement de l'enquête :** autant dans les cas d'homicide que de disparition, l'AFPAD s'assure d'un suivi avec la famille et les corps policiers, selon l'avancement du processus judiciaire. À certaines occasions, l'AFPAD accompagne ses membres lors de rencontres afin d'avoir des précisions et de faire le point sur le dossier.

**4. Médias :** il est fréquent que les familles aient besoin de conseils pour faire face aux médias. L'AFPAD peut également agir à titre de porte-parole de la famille si besoin.

**5. Droit à l'information sur le détenu et opposition à la libération conditionnelle :** dans les cas d'homicide, les familles ont le droit d'être informées de certaines activités du détenu. Les coordonnées de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) leurs sont transmises. L'AFPAD peut également aider et guider ses familles membres pour rédiger leur témoignage qui sera lu devant les commissaires lors de l'audience en libération conditionnelle. Il arrive parfois qu'à la demande d'un membre, un intervenant de l'AFPAD soit amené à accompagner une famille lors d'une audience devant la CLCC.

**6. Aide psychologique et soutien financier au processus judiciaire :** lorsque la décision de l'IVAC est rendue, il se peut qu'une personne ait droit à 30 séances de consultation psychologique. Dans le cas où les honoraires dépassent le maximum fixé par l'IVAC, l'AFPAD peut venir compenser la différence des frais de consultation, dans le cas où les membres ne pourraient pas en assumer les coûts.

Dans d'autres cas, il arrive que l'IVAC refuse la demande pour différentes raisons d'admissibilité. L'AFPAD peut donc analyser le dossier et prendre la décision d'accorder l'équivalent de l'IVAC, soit 30 séances à un maximum de 86,60 \$ par séance.

Aussi, lorsqu'une famille veut suivre le procès du criminel et que le palais de justice est éloigné de plus de 100 km du domicile, l'AFPAD peut défrayer une partie du coût de déplacement, l'hébergement, les repas et le stationnement pour permettre à la famille de suivre le procès. Toute autre demande est analysée et la décision devra tenir compte de la disponibilité du budget. Il est important de préciser que toute aide financière de l'AFPAD est tributaire des budgets disponibles au moment de la demande.

Encore une fois, 2013-2014, plusieurs familles-membres l'AFPAD ont pu bénéficier de différentes formes d'aide financière, comme par exemple : des séances de psychothérapie, de l'aide aux déplacements à la Cour, de l'aide pour l'hébergement et pour les repas.

**7. Les différents types d'accompagnement :** depuis sa fondation, l'association a accompagné sa clientèle à différents niveaux. En ce qui concerne l'accompagnement à la Cour tout au long du processus judiciaire, l'AFPAD peut accompagner des membres à leur demande même si nous considérons que l'expertise développée par l'ensemble du réseau des CAVAC est tout à fait adéquate. Conséquemment, pour la prochaine année, l'association prévoit mettre sur pied des groupes de soutien afin de compléter les services déjà existants.

En ce qui concerne les audiences devant le tribunal administratif du Québec (TAQ), la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) ainsi que l'IVAC, l'AFPAD a accompagné quelques familles afin de les soutenir à travers leurs revendications.

**8. Aide à la rédaction :** l'AFPAD a aidé plusieurs de ses membres à rédiger différents types de lettres, telles que : témoignages de préparation à une audience en libération conditionnelle, témoignage avant le prononcé de sentence, aide à l'obtention d'un visa temporaire pour une visite à l'extérieur du pays. Bien sûr, plusieurs membres ont été aidés à travers la rédaction de leurs précieux témoignages qui furent publiés dans les trois bulletins «Les échos de l'AFPAD» pour l'année 2013-2014.

**9. Suivis des dossiers d'enquête et de disparition :** en ce qui concerne les dossiers d'homicide et de disparition, il est important de mentionner que la grande majorité des familles-membres de l'AFPAD sont directement touchées par un ou des homicides. Environ 25% de nos membres sont touchés par des disparitions d'apparence criminelle.

En ce qui concerne les données quantitatives de nos interventions, il est très difficile de les traduire concrètement pour diverses raisons. En effet, si nous faisons référence au tableau du registre du temps (ici-bas), il s'avère nécessaire de comprendre que plusieurs heures doivent être investies à différents niveaux, pour chaque dossier, afin d'augmenter l'efficacité de nos interventions auprès de nos familles (rencontres de familles, appels téléphoniques, rencontres avec des partenaires, recherche d'information, etc.).

Durant la dernière année plus de 300 suivis ont été effectués auprès de notre clientèle. Dépendamment des cas, il arrive souvent que plusieurs suivis soient faits pour une même famille membre. Ces suivis comportent également des contacts réguliers avec nos partenaires (policiers, CAVAC, IVAC, CSSS, procureur de la Couronne, etc.).



## Statistiques 2013-2014

### Tableau du temps alloué aux services aux membres

Répartition du TEMPS en heures	MONTREAL	QUEBEC	TOTAL
Interventions téléphoniques (membres)	215,00	171,00	386,00
Interventions téléphoniques (non-membres)	16,80	10,50	27,30
Interventions téléphoniques avec des partenaires	136,50	62,50	199,00
Suivis des courriels	165,00	165,00	330,00
«Facebook» AFPAD	50,00	175,00	225,00
Rencontres avec les membres (suivis des dossiers, déjeuners-causeries, conférences, etc.)	200,00	136,00	336,00
Rencontres avec des partenaires	109,25	76,00	185,25
Recherche d'information	250,00	171,00	421,00
Ateliers ou formations	23,00	12,00	35,00
Rencontres d'équipe	75,00	45,00	120,00
Rédaction (lettres, subventions, colloque...)	150,00	8,00	158,00
Charges administratives	417,80	-	417,80
Gestion de projets	155,00	70,00	225,00
Bulletins	97,20	58,00	155,20
Conférences	25,00	25,00	50,00
Présence salon funéraire	4,00	12,00	16,00
Temps de l'adjointe administrative	787,50	-	787,50
<b>Total</b>	<b>2877,05</b>	<b>1197,00</b>	<b>4074,05</b>



### **Tableau des déjeuners-causeries 2013-2014**

Régions	Nombre de déjeuners-causeries	Total de participants
(01) - Bas St-Laurent	-	-
(02) - Saguenay-Lac St-Jean	1	10
(03) - Capitale nationale	5	47
(04) - Mauricie-Centre-du-Québec	2	9
(05) - Estrie	1	6
(06) - Montréal - (13) - Laval	3	44
(07) - Outaouais	7	65
(12) - Chaudière-Appalaches	2	20
(14) - Lanaudière	5	29
(15) - Laurentides	5	40
(16) - Montérégie	4	30
(17) - Centre-du-Québec	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>306</b>

### **Tableau des rencontres thématiques 2013-2014**

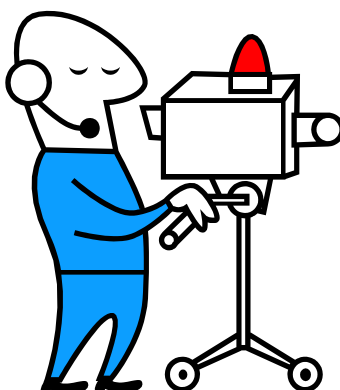
Régions	Activités	Total de participants
(03) - Capitale nationale	Dîner de Noël	30
(03) - Capitale nationale	Processus d'adoption d'une loi (François Delisle)	20
(06) - Montréal	Dîner de Noël	42
(03) - Capitale nationale	Colloque : «La justice criminelle: l'œil des victimes» (Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels)	125
(16) - Montérégie	Séminaire des ambassadeurs des déjeuners-causeries	13
(06) - Montréal	Tournoi de pêche sur glace	50
(03) - Capitale nationale	Atelier sur le deuil	5
- Ottawa	Forum : «Faire avancer le débat pour les victimes d'actes criminels» (18-19 avril 2013)	3
<b>TOTAL</b>		<b>288</b>

## Sujets commentés dans les médias

- Colloque «La justice criminelle: l'œil des victimes»
- Disparition de 3 filles, retrouvées à Cleveland, USA, dix ans plus tard
- Dossier du meurtre de Lara Langlais en Côte d'Ivoire
- L'évasion du criminel Jean-Pierre Duclos
- IVAC
- Jugement dans le dossier du meurtre des enfants de Patrick Desautels
- Valérie Leblanc - 2 ans déjà
- Poursuite au civil pour abus sexuels
- Répertoire génétique des personnes disparues
- La violence véhiculée dans une série télévisée
- Libération des criminels – nouvelle loi
- Dossier disparition de Julie Surprenant

## Communiqués de presse

- La suramende compensatoire
- Dossier Guy Turcotte
- Diffusion du documentaire «Absences»
- Nouveau fonds d'aide exceptionnel annoncé par le Ministre St-Arnaud
- Résultats de la Randonnée du Harfang 2013 au profit de l'AFPAD
- Nouvelle coordonnatrice régionale de Montréal et de l'ouest du Québec et responsable du bénévolat



## Partenaires

- Bureau des victimes d'actes criminels (BAVAC);
- Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC);
- Le Ministère de la Justice du Québec;
- Le Ministère de la Justice du Canada;
- L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels;
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACS);
- La commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC);
- Association québécoise plaidoyer victimes (AQPV);
- Colloque (APGP) – Victoriaville;
- Le Barreau du Québec;
- Deuil-Jeunesse;
- Enfant-Retour Québec;
- Ordre des psychologues du Québec;
- La CANASA;
- La Sûreté du Québec;
- Le service de police de la ville de Québec;
- Le service de police de la ville de Montréal;
- Le service de police de la ville de Trois-Rivières;
- Les divers services de police d'autres municipalités du Québec;
- Bureau des procureurs de la Couronne du Québec;
- Maison Monbourquette;
- Emploi Québec;
- Probono Québec;
- Centre local de services communautaires (CLSC);
- Mothers Against Drunk Driving (MADD);
- Direction de la protection de la jeunesse (DPJ);
- Université de Montréal, département de criminologie;
- Université Laval, département de criminologie;
- Université de Sherbrooke;
- Canal D – Émission «Un tueur si proche».

L'AFPAD tient à remercier tous les donateurs corporatifs et individuels qui soutiennent notre cause.



## Bilan de la dernière année et perspectives d'avenir

En conclusion, nous pouvons affirmer que les différents changements et les imprévus survenus tout au long de la dernière année ont fragilisé la structure administrative de l'AFPAD et ont, conséquemment, occasionnés un ralentissement de la prestation des services. L'absence d'une direction générale a eu un impact majeur au niveau de l'ensemble des employés.

De ce fait, il sera primordial dans les prochains mois d'amorcer une sérieuse réflexion afin de clarifier les différentes orientations de l'organisme dans le but de mieux servir nos familles-membres et de mieux comprendre leurs réalités et leurs besoins. Pour atteindre ce but, nous prévoyons rencontrer les familles-membres de l'AFPAD à travers une tournée des régions du Québec. Les données collectées suite à ces rencontres nous permettront de clarifier les différents besoins et mieux définir notre offre de services.

L'année 2014-2015 sera une année cruciale pour la survie de l'AFPAD. Depuis les tous débuts de l'AFPAD notre leitmotiv commun a toujours été : **«LA FORCE DE L'ENTRAIDE»**. Cette valeur devra être reflétée et mise de l'avant à travers chacune des décisions et des actions posées, non seulement par les dirigeants et l'équipe de l'AFPAD, mais aussi l'ensemble de nos familles-membres.

Pour terminer, nous tenons à remercier du fond du cœur, notre dynamique équipe de travail, Édith Hayagabangana, notre adjointe administrative et nos trois coordonnatrices des services aux membres, Andrée Champagne, Julie Bastien et Raymonde Hébert. Nous remercions également le BAVAC, notre principal bailleur de fonds qui soutien financièrement l'AFPAD depuis sa fondation.



Ce rapport a été rédigé par Julie Bastien et Raymonde Hébert  
Coordonnatrices des services aux membres de l'AFPAD